

TABLEAU SYNTHETIQUE RECAPITULATIF

Calcul du fermage – Tableau 1

A	B	C	D
Fermage année précédente (2020)	Variation	Calcul de la variation $A \times B = C$	Montant du fermage (pour 2021) $A + C = D$
<i>Exemple</i>			
946 €	+1,09 %	$946,00 \text{ €} \times 1,09 / 100 = 10,31 \text{ €}$	$946,00 \text{ €} + 10,31 \text{ €} = 956,31 \text{ €}$
Votre calcul pour le fermage 2021 :			
	+ 1,09 %		←

Calcul du remboursement de la part de taxe foncière d'après la feuille d'imposition foncière

Sur le foncier non bâti – Tableau 2

	Ligne cotisation 2021 sur feuille d'imposition	Part due par le fermier	Montant dû par le fermier
Cotisation commune	Exonération depuis 2006 – Pas de calcul en 2021		
Cotisation intercommunalité	Exonération depuis 2006 – Pas de calcul en 2021		
Cotisation Chambre d'Agriculture	50,00 % € (X)
Calcul des frais de fiscalité	(X).....	8,00% € (Y)
Part totale due par le fermier sur le non bâti (X + Y)		 € ←

Montant du fermage pour l'année 2021 ←

..... Colonne D du tableau 1 ; Montant fermage 2021

..... + Part totale due par le fermier tableau 2 ; Remboursement part taxe foncière non bâti

..... = Total à régler 2021 (fermage + part foncier non bâti)

De ce montant de fermage, il pourra être déduit selon les situations ou les années, des dégrèvements spécifiques inscrits directement sur votre feuille d'imposition foncière (dégrèvement JA) ou perçus à part tels que des dégrèvements dits "sécheresse" ou "inondation". Tous ces dégrèvements sont à reverser en totalité au fermier.

Nous restons à votre disposition si nécessaire.